

#jaimemacommune

L'UNICEM aux côtés de l'AMF

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) s'associe et soutient l'opération « Communes, un patrimoine en danger » menée actuellement par l'Association des Maires de France (AMF). Avec cette opération qui appelle les citoyens à se mobiliser le 19 septembre prochain, l'AMF souhaite sensibiliser l'opinion publique à la baisse de 30% des dotations de l'Etat accordée aux communes et intercommunalités pour assurer leurs missions.

Alors que le secteur des matériaux minéraux de construction – dont les produits sont dans la majorité des cas destinés à alimenter le secteur public pour ses besoins en construction de logement, ouvrages d'art, infrastructures et équipements publics, connaît une baisse des volumes sans précédent de -25% depuis 2008, et que la filière construction a perdu plus de 300 000 emplois dans le même temps, l'UNICEM ne peut que s'associer à cette démarche qui s'inscrit dans la continuité de ses engagements et revendications.

Les 3500 entreprises du secteur, implantées au cœur des territoires, ont désormais atteint leur point de résistance. Alors qu'une légère reprise de l'activité économique française semble se dessiner, les activités bâtiment, travaux publics et la production de matériaux continueront de baisser en 2015.

La baisse des dotations de l'Etat signifie la baisse de la politique d'investissements et d'entretien du patrimoine collectif mais également la baisse des activités industrielles. En l'absence de signaux de reprise, **une nouvelle baisse de la commande publique serait fatale aux entreprises de la filière.**

L'UNICEM signe la pétition « communes, un patrimoine en danger » et invite ses adhérents à la signer afin de soutenir cet enjeu commun de l'investissement, condition indispensable du bien vivre ensemble pour les générations futures.

Le soutien de l'UNICEM à l'opération #jaimemacommune est **également l'occasion pour le secteur de rappeler aux pouvoirs publics que la commande publique se doit d'être un levier de croissance et d'emplois, incitant les acteurs économiques à une transition vers un modèle d'économie plus circulaire.** La fédération en profite pour renouveler ses propositions :

- **Appliquer plus systématiquement les critères environnementaux dans les marchés publics.** Aujourd'hui, seuls 6 % des marchés publics intègrent des clauses environnementales et, lorsque c'est le cas, elles comptent pour moins de 10 % dans la note finale. L'UNICEM demande aux pouvoirs publics de sensibiliser et former les acheteurs publics à une meilleure utilisation des possibilités offertes par le code des marchés publics, et de les inciter à introduire de telles clauses.

- **Calculer la valeur ajoutée globale des projets proposés.** L'UNICEM propose l'internalisation des coûts cachés afin de permettre à l'acheteur public de déterminer avec certitude les conséquences des options qui s'offrent à lui, notamment pour le budget public, et de sécuriser sa décision au regard du code des marchés publics, qui lui enjoint de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse.
- **Introduire dans la commande publique le critère « économie circulaire ».** L'économie circulaire s'est récemment imposée dans le débat public comme un levier de la transition écologique dans un objectif de développement durable, permettant d'économiser les ressources et de favoriser le recyclage. L'économie circulaire permet également de promouvoir les boucles courtes et donc l'ancrage local et les activités de proximité. A l'heure où les activités économiques souffrent d'un manque de visibilité et d'une concurrence étrangère féroce et parfois déloyale, l'économie circulaire peut être un vecteur de relocalisation et un atout pour le développement économique local. L'UNICEM demande la prise en compte du critère « économie circulaire » dans les contrats publics, qu'ils soient ou non soumis au code des marchés publics.
- **Modifier le code des marchés publics afin de favoriser les boucles courtes pour les matériaux de construction.** Afin d'encourager les boucles courtes, dans une logique d'économie circulaire et de mise en valeur des matériaux du terroir, l'UNICEM propose que le code des marchés publics accorde le même traitement aux matériaux minéraux de construction qu'aux produits agricoles, qui figurent tous deux parmi les plus transportés en France.
- **de recourir plus généralement à l'allotissement**
Si le recours à l'allotissement est une clé d'accès des PME à la commande publique, c'est particulièrement vrai dans le cas des entreprises du secteur des matériaux minéraux de construction, dont 97% sont des PME, et 70% emploient moins de 10 salariés. L'UNICEM souhaite la mise en œuvre effective et rapide du principe de l'allotissement, consacré par l'ordonnance du 23 juillet sur les marchés publics. Identifier un lot pour les matériaux de construction permet en effet de faire accéder le secteur à la commande publique, et par ailleurs d'introduire pour les prescripteurs des critères environnementaux, sociaux, qualitatifs et relatifs à la performance dans leur sélection.

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) est la fédération qui regroupe les industries extractives de minéraux (granulats, pierre naturelle, minéraux industriels, craie...), et les fabricants de divers matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortier, plâtre...). Les 2 700 entreprises qu'elle fédère emploient 38 000 salariés et réalisent un chiffre d'affaires de 10,5 milliards d'euros. Avec celles des autres activités qui composent la filière des matériaux minéraux de construction (ciment, préfabrication béton, tuiles et briques), elles approvisionnent les entreprises et les artisans du bâtiment et des travaux publics, secteur qui représente plus de 1 million d'emplois, et font travailler 25 000 à 30 000 transporteurs dédiés. Pour en savoir plus : www.unicem.fr